



Conseil des écoles fransaskoises

L'éducation fransaskoise... Un monde à découvrir!



Code de vie scolaire

ÉCOLE PROVIDENCE

**ENSEMBLE,
S'ÉPANOUIR POUR
GRANDIR**

seprovidence@atrium.ca

Dernière révision : juillet 2009





« ...nous choisissons toujours tout ce que nous faisons... »

*« Rire et apprendre sont les fondements de toute relation
heureuse durable. »*

*« L'accent est toujours mis sur la qualité des relations
interpersonnelles et le plaisir qu'on peut tirer de la
compagnie des autres. »*

- tirées du livre de William Glasser, *La Liberté de choisir*
Les Editions LOGIQUES 1998, 382pp.

*« Ce que nous faisons aujourd'hui, en ce moment, aura un
effet cumulatif sur tous nos demains. »*

- Alexandra Stoddard

*« ...au fur et à mesure que j'accepte la pleine responsabilité de moi-même,
de mes actions et des choses qui surviennent dans ma vie,
j'augmente ma confiance, mes capacités et ma maîtrise de ma vie. »*

- Modus Vivendi

MISSION

Former des citoyen.nes fransaskois.es prêts.es à assumer leur place dans la communauté et la société.

VISION

Une formation complète de la maternelle à la douzième année, offerte dans une école efficace, à tous les ayants droits résidents de la zone d'éducation francophone de l'école Providence, en vue de développer des élèves fiers de leur identité, de leur langue, de leur foi et de leur culture.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Nous sommes fiers de vous présenter le Code de vie de l'École Providence. Ce code servira comme guide afin que chaque intervenant de la communauté scolaire puisse s'épanouir en développant un sens d'appartenance, de pouvoir, de plaisir, de liberté et de sécurité. Nous espérons qu'ensemble nous allons créer un lieu où chaque intervenant réalisera son plein potentiel.

I. INTRODUCTION

Code de vie

Le Code de vie définit les relations interpersonnelles de tous les intervenants (élèves, personnel et parents) pour assurer la sécurité et l'épanouissement de tous. Les affirmations suivantes ont été créées par tous les intervenants. Ensemble nous ferons en sorte que l'école Providence devienne un lieu d'apprentissage où tous les intervenants auront un sens d'appartenance, de pouvoir, de plaisir, de liberté et de sécurité.

II. DÉFINITION

Le Code de vie précise les valeurs de la vision et la croyance de la mission de l'école Providence. L'école encadre ses valeurs proposant un partenariat entre foyer, école et communauté comme moyen de développer un code de vie scolaire. Les intervenants partagent la responsabilité de développer les habiletés personnelles et sociales

III. BUT

Le code de vie a pour but de définir les relations inter-personnelles qui assurent la sécurité et l'épanouissement de tous.

Les intervenants s'engagent à promouvoir :

Le respect de soi : Je m'accepte tel.telle que je suis. Je suis unique. Je suis fier.fière de mes idées, de mes valeurs et je les exprime positivement. Je prends soin de moi-même. J'ai confiance en mes capacités et j'aime les défis.

Le respect des autres : Les autres sont des personnes importantes et je ne blesse pas leur corps ou leur cœur par mes actions, mes gestes ou mes paroles.

Le respect des choses : Je veux habiter un monde qui est beau et je prends soin des choses qui m'entourent. J'aime la nature et je m'efforce à la garder belle et en santé pour l'avenir.

IV. ATTENTES DU CÉF À L'ÉGARD DE TOUS LES INTERVENANTS DES COMMUNAUTÉS SCOLAIRES

- Que le respect règne au sein de la communauté scolaire
- Que les partenaires s'engagent à développer leurs normes de politesse et d'étiquette.
- Que le français soit la langue d'usage et de communication écrite et parlée.
- Que la culture fransaskoise soit valorisée.
- Que l'on favorise le développement et l'affirmation de l'identité et de la fierté fransaskoises.
- Que règne le respect de la raison d'être de nos écoles et des valeurs qui y sont véhiculées.

V. VALEURS

Nous croyons :

- Que la culture et la langue française sont la raison d'être de l'école fransaskoise Providence
- Que l'école Providence travaille en étroite collaboration avec les foyers et les communautés qui forment sa clientèle.
- Que l'école Providence favorise le développement des valeurs chrétiennes chez l'élève, notamment le respect de soi et d'autrui, la tolérance, l'honnêteté et la générosité.
- Que l'école Providence respecte la diversité religieuse des personnes qui la fréquentent, tout en véhiculant la religion catholique.
- Que tous ceux et celles qui choisissent de faire partie de notre système scolaire respectent la raison d'être de notre école et les valeurs qui y sont véhiculées.
- Que le programme scolaire enseigné à l'école Providence respecte les normes du ministère de l'Éducation et répond aux besoins individuels de chaque élève.
- Que les programmes et les activités à l'école Providence visent l'excellence.

VI. RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES / PARENTS / PERSONNEL DE L'ÉCOLE :

Je fais de mon mieux quand :

- j'arrive à l'heure à mes cours.
- j'ai tout le matériel dont j'ai besoin pour mes cours.
- je remets mes travaux et corrections à temps.
- j'étudie et je planifie mes leçons, je fais mes devoirs.
- je parle français afin de m'améliorer et de bien communiquer.
- je donne mon 100% dans mes travaux.
- je respecte les amis et amies qui veulent travailler sans se faire déranger.
- je respecte les habiletés d'apprentissage de tous mes amis et amies.
- je remets à mes parents tous les messages écrits et les travaux demandés.
- j'ai une apparence propre et soignée.
- je partage seulement des faits appropriés au sujet des autres.
- j'ai assez de sommeil pour bien travailler.
- je nourris mon corps d'une alimentation saine.
- j'assure la promotion de ma langue et ma culture à l'école et dans ma vie quotidienne.

Je partage et je collabore quand :

- j'exprime mes idées en classe.
- j'écoute les idées des autres.
- je participe aux activités scolaires et parascolaires
- j'encourage les autres.
- je complimente les autres.
- je valorise les idées et le travail des autres.
- j'attends mon tour dans mes cours et en petit groupe de travail.
- je motive mes amis.
- j'ai une attitude positive et un visage souriant.
- je garde en bon état le matériel que j'emprunte de l'école et des autres.
- je m'exprime en français à l'école.
- je communique mes besoins aux autres
- je valorise ma langue et ma culture

Je m'amuse, circule et travaille en sécurité quand :

- je traite les autres comme je voudrais être traité.
- j'utilise un vocabulaire respectueux et approprié.

- je m'habille avec des vêtements appropriés pour la température et le milieu scolaire
- j'attends mon tour pendant les jeux à la récréation.
- j'inclus et j'accepte toutes les personnes dans le jeu.
- j'exprime mes frustrations avec respect.
- je m'excuse du mal que j'ai fait aux autres.
- j'accepte mes erreurs et celles des autres.
- je respecte l'espace personnelle des autres.
- je reconnais et je partage des comportements ou situations nuisibles à moi-même et aux autres.
- je m'assure de garder les autres et moi-même hors de danger.

J'apprends de mes erreurs quand :

- je corrige mes travaux pour apprendre et mieux réussir.
- je m'excuse d'avoir intimidé un ou des personnes qui m'entourent.
- j'utilise des mots qui ne sont pas nuisibles aux personnes qui m'entourent
- j'avoue que j'ai brisé quelque chose qui ne m'appartient pas
- je me reprends quand je m'aperçois que je parle anglais à l'école.

VII. MESURES D'INTERVENTION ÉDUCATIVE

Une intervention éducative est une opportunité d'apprendre de ses erreurs et d'assumer une responsabilité. Cette mesure vise à l'amélioration d'une situation et d'un comportement. Le but de toute intervention est d'aider l'élève à se responsabiliser face à ses actes.

1. Discussion pour arriver à cerner le problème.
2. Solutions possibles pour régler la situation
3. Remplir une feuille de réflexion
4. Communication avec les parents et l'élève
5. Établir un plan d'action
6. Suspension
7. Expulsion

Lorsqu'il devient nécessaire de suspendre une ou un élève, la direction devra suivre les règlements établis par le CÉF et stipulés dans la loi scolaire. Une ou un élève peut être suspendu pour des comportements tels que :

- intimidation, harcèlement, comportement qui pourrait compromettre la sécurité des élèves ainsi que le personnel de l'école ;
- possession d'alcool et de drogue illégale ;
- vol ou dommage à la propriété de l'école et tout autre propriété appartenant aux élèves ainsi qu'au personnel de l'école ;
- opposition délibérée à l'autorité ou aux valeurs de l'école.

VIII. GESTION DES PLAINTES

1. Une communication franche et ouverte encourage le respect mutuel des personnes dans la vie scolaire. Toute personne ayant une plainte à formuler, doit, en premier lieu, en discuter avec la dite personne dans les plus brefs délais afin de l'informer et de tenter de résoudre la difficulté.

2. Si la première étape n'apporte aucun résultat satisfaisant, le plaignant ou la plaignante informera la direction d'école qui, à son tour, tentera de régler la situation.
3. Si le plaignant ou la plaignante demeure insatisfait.e suite à l'intervention de la direction d'école, il ou elle s'adressera à la direction d'éducation.

IX. LEXIQUE

Affirmation	Action d'affirmer, énoncé par lequel on affirme
Attentes	Le résultat souhaité, ce que l'on cherche à atteindre. Des objectifs à court terme et à long terme que l'on cherche à atteindre.
Communauté scolaire	L'ensemble des partenaires associés à la vie scolaire. On entend par communauté : communauté locale, provinciale, nationale et internationale.
Culture	Ensemble des manières de voir, sentir, percevoir, penser, s'exprimer et réagir; ce sont des modes de vie, des croyances, des connaissances, des réalisations, des habitudes et coutumes, des institutions, des normes, des aspirations qui distinguent les membres d'une collectivité et qui cimentent son unité à une époque donnée.
Expulsion	Action d'expulser, d'exclure
Intervenants	Parents, personnel scolaire, élèves, membres de la communauté scolaire.
Partenariat	École, foyer, communauté
Relations interpersonnelles	Rapports qui favorisent le bien-être des gens qui nous entourent
Respect des biens d'autrui	Biens des autres et biens de son entourage
Responsabiliser	Devoir que l'on a en vertu d'une attente
Valeurs	Les qualités qu'on souhaite à l'individu dans le domaine moral, intellectuel et professionnel
Suspension	Interdiction temporaire, par mesure disciplinaire
Ayants droits	Tout enfant ayant un parent dont la première langue apprise et encore comprise est le français ; ou tout enfant ayant un parent qui a reçu son instruction au niveau primaire en français langue première ; ou tous les enfants d'une famille dont l'un des enfants a reçu ou reçoit son instruction en français au primaire ou au secondaire ; ou tout enfant qui répond aux critères du Conseil des écoles fransaskoises

ANNEXE I

RÈGLEMENTS

Le français parlé à l'école

L'école Providence est une école fransaskoise. Le français est donc la langue de communication entre les élèves, les parents, le personnel. Nous exigeons que le français soit utilisé partout et par tous. **Nous encourageons les parents à nous appuyer dans notre démarche**, car c'est ensemble qu'on pourra aider l'enfant à développer la fierté de sa langue et de sa culture. (Vous avez choisi cette école pour votre enfant, parce que vous valorisez la langue française et la culture).

Fumeurs

Il est interdit à tous de fumer sur le terrain et dans l'école.

Code vestimentaire

Nous tenons à ce que les intervenants s'habillent de façon respectueuse et convenable pour un environnement scolaire qui est un lieu public de travail.

Nous exigeons que les élèves aient deux paires de souliers, une paire pour l'intérieur de l'école seulement qui ne marque pas les planchers et une paire pour l'extérieur. L'élève doit avoir un vêtement de rechange pour l'éducation physique ; et pour les petits, un vêtement de rechange qui reste à l'école pour les urgences.

Médicaments

Nous ne pouvons administrer aucun médicament (y compris l'aspirine) à moins qu'un parent ou gardien en ait donné son consentement par écrit à la direction.

Utilisation appropriée d'Internet

Bien que nous mettons en place des mesures qui empêchent d'accéder à des sources d'information répréhensibles, nous ne pouvons pas contrôler le contenu des ressources à notre disposition. Par conséquent il est important que les élèves et leurs parents soient informés des **considérations éthiques liées à l'utilisation d'Internet**.

Au cours de leurs recherches et de leur interaction avec d'autres personnes sur le réseau, les élèves peuvent trouver de l'information qui ne reflète pas les normes de la communauté pour différentes raisons. Par conséquent, l'élève doit s'assurer d'utiliser cette technologie seulement à **des fins éducatives**. Il sera donc très important qu'il évite tout contenu qui entre en conflit avec les valeurs et les politiques de l'école.

L'élève devra donc utiliser cette technologie de façon responsable.

Cependant, lorsqu'un élève choisit d'abuser cet accès en produisant ou en obtenant des messages et des images vulgaires ou indécentes ou inappropriées, l'école appliquera les conséquences appropriées ; l'élève pourrait jusqu'à perdre son droit d'accès à cette technologie.

Le personnel de l'école chargé de l'administration du réseau d'ordinateurs a accès aux dossiers de toutes les transactions de chaque élève : soit les sites visités, le jour et l'heure, etc... Si les dossiers indiquent qu'il y a eu de l'abus par un utilisateur, ce sera l'élève qui en possède le mot de passe secret qui en sera tenu responsable et qui subira les conséquences disciplinaires.

Problèmes de virus / logiciels non-autorisés / jeux

Si un élève veut utiliser une disquette, un logiciel ou un disque compact personnel, il doit obtenir l'autorisation de l'enseignant.e chargé de l'administration du réseau d'ordinateurs. Les virus amenés à l'école par des installations non autorisés seront éliminés aux frais de ceux et celles qui les ont amenés.

ANNEXE II

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communication École-Foyer

Une lettre circulaire, l'Entre-Nous, est envoyée aux familles à chaque six semaines. Elle vous informe de ce qui se passera à l'école au cours du mois. Le calendrier de la semaine est envoyé le vendredi de chaque semaine. Les communications téléphoniques sont encouragées de part et d'autre. Si vous désirez parler à un.e enseignant.e, vous n'avez qu'à contacter l'école et vous serez accueillis.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont de 30,00 \$ par élève et doivent être payés au début de l'année scolaire. Vous pouvez prendre des arrangements avec la secrétaire pour faire deux paiements si nécessaire. Les frais seront utilisés pour :

- ***des spectacles et/ou ateliers culturels***
- ***des excursions de classe***
- ***les agendas***
- ***du matériel d'art et d'artisanat (projets spéciaux)***
- ***des cahiers d'exercice***

Livres de bibliothèque

Nous encourageons les élèves et les parents à utiliser les ressources de la bibliothèque pour leur lecture personnelle et académique. Les parents qui ont de petits enfants à la maison et qui veulent avoir accès à des livres, vidéos français ou autres ressources sont invités à venir s'inscrire. Cependant, la personne qui emprunte un livre en devient responsable. En cas de perte ou d'endommagement, l'école enverra la facture à la maison.

Vêtements d'hiver et d'été

L'école demande que les enfants portent des vêtements appropriés pour le climat de nos hivers froids. Pour l'été, afin d'assurer une bonne protection contre le soleil, de la crème solaire et un chapeau qui cache le cou, les oreilles et le visage seraient appropriés.

Accidents

Dans le cas où il surviendrait un accident, nous communiquerons immédiatement avec les parents ou gardiens. Si nous jugeons l'accident grave, nous n'hésiterons pas à envoyer l'élève à l'hôpital par voiture ou par ambulance, même si nous n'avons pas réussi à communiquer avec vous.

Tempêtes et froid excessif

S'il survient une tempête ou qu'il fait un froid excessif, les chauffeurs d'autobus en consultation avec la direction d'école décideront d'interrompre le transport scolaire. Les critères sont déjà établis. Les chauffeurs d'autobus se chargeront d'aviser les familles concernées. Ils disposent également d'un téléphone cellulaire en cas d'urgence.

L'école sera ouverte pour accueillir tous les élèves qui pourront s'y rendre. La décision revient aux parents de conduire leurs enfants à l'école. Si la température le permet, les conducteurs d'autobus conduiront les élèves à la maison après l'école.

Si les autobus doivent quitter l'école avant la fin de la journée à cause d'une tempête, l'école avertira chaque famille. Si on ne peut pas rejoindre une famille, nous enverrons ces enfants chez les personnes assignées dans le formulaire d'inscription.

NOTE : Ce même procédé sera suivi dans d'autres cas d'urgence, tel que le manque d'électricité, d'eau ou de chauffage.

X. CONCLUSION

Le Code de vie scolaire est un guide mis en place pour les élèves, le personnel d'école ainsi que les parents et/ou tuteurs et tout autre intervenant. Il encadre les ententes et les valeurs pour assurer un comportement personnel et social approprié dans un contexte scolaire communautaire. Ceci est possible quand chaque individu accepte de se responsabiliser face à ses actions et ses attitudes.

Apprendre

Apprendre, c'est découvrir ce que vous avez déjà
Faire, c'est démontrer que vous le savez
Enseigner, c'est rappeler aux autres qu'ils le savent aussi bien que vous.
Vous êtes toujours en train d'apprendre, de faire et d'enseigner.

(Richard Bach)

Participantés et participants à l'élaboration du projet

les élèves
le personnel de l'école
Mme Monique Ramage
Mlle Lynne Dionne
Mme Anita Loiselle
Mme Dianne Lepage
Mme Gisèle Rivard
Mme Guylaine Labbé
Mme Murielle Denis
Mme Louise André